

11
16 MARS 1979

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie
et
Le Ministre de la Culture et de la Communication

Publié et enregistré à la Conservation des
Hypothèques de CHATEAUXROUX (Indre)
le 15 FEVR 1979 Dépot N° 435
Vol. 6072 N° 18
Relais: Petite France

Le Conservateur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 25 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

VU le décret n° 78.555 du 12 Avril 1978 relatif aux attributions du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU le décret n° 78.1013 du 13 Octobre 1978 portant création d'une Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

ARRÊTÉ

grat.	30 00	30 00
Droits		
Sabines		
I. V. A.		
Total		

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures, la galerie à arcades et la cheminée subsistante du château du Coudray à LUCAY-LE-LIBRE (Indre), figurant au cadastre, Section A, sous le n° 90 d'une contenance de 50 ares 80 ca, et appartenant conjointement à M. PALLARDY Pierre, Caspard, né, le 12 février 1941 à ROULINS (Allier), kinésithérapeute et à son épouse née LAFUMA Florence, Denise, Andrée le 5 Avril 1949 à PARIS (15e), comédienne, demeurant ensemble 8, rue Marillo à PARIS (8e).

Les intéressés en sont propriétaires par acte passé en l'étude de Me LE COQ, notaire à VIERZON (Cher) le 5 Juillet 1974, et publié au bureau des hypothèques de CHATEAUXROUX (Indre) le 2 Septembre 1974, volume 4743, n° 13.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 28 Décembre 1978

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages

Jean-Budes ROULLIER

Pour le Ministre et par
délégation

Christian PATTIN

Je soussigné Charles PAGANELLI, Directeur Régional des Affaires Culturelles
du Centre, certifie la présente copie exactement collationnée et conforme
à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de transcription.

TOURS, le 23 Janvier 1979



Charles PAGANELLI

Je soussigné Charles PAGANELLI, Directeur Régional des Affaires Culturelles,
certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent docu-
ment telle qu'elle est indiquée à la page 1, alinéa 4, lignes 5 à 8, lui a
été régulièrement justifiée.

TOURS, le 23 Janvier 1979



Charles PAGANELLI